



COMMUNE DE FAOUG
Rte de Salavaux 1a, 1595 Faoug
Tél. : 026 670 14 10
Courriel : info@faoug.ch

Liste de candidatures pour l'élection à la Municipalité 2021-2026

Scrutin du 7 mars 2021 (1^{er} tour)

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus entre le lundi 11 janvier 2021 et le lundi 18 janvier 2021 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Liste No (à remplir par le Greffe)

SIGNATAIRES (PARRAINS) :

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naissance	Domicile (adresse complète)	Signature
1					
2					
3					

Informations :

- Chaque liste de candidats doit être appuyée par **au moins trois** personnes ayant le droit de vote dans la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats pour une même élection.
- Il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.

CANDIDAT :

No	Nom(s)	Prénom	Sexe (F/M)	Date de naissance	Origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Informations :

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1er tour est de 5. Une liste peut comporter un nombre de candidats inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'un candidat peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'un candidat ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Lorsque des candidats sont appelés à figurer sur plusieurs listes (art. 69 al. 2 LEDP), les mandataires des listes concernées remplissent l'annexe 3, la signent et la font signer par les candidats.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de candidats fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des candidats.**

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

Le Greffe municipal de la commune de Faoug atteste la réception de la présente liste :

Date :

Heure :

Sceau et signature :